

académie
Lille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Pas-de-Calais

Cabinet

Dossier suivi par

Philippe Courbois

Adjoint au DASEN
Chargé du premier degré

Téléphone

03 21 23 82 01

Télécopie

03 21 23 82 19

Courriel

ce.ienia62@ac-lille.fr

20, boulevard de la liberté

BP 90016

62021 Arras Cedex

Arras, le 17 juin 2020

L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale du Pas-de-
Calais

à

Mesdames et messieurs les parents d'élèves

Le 14 juin le Président de la république a annoncé le retour obligatoire des élèves à l'école le 22 juin, conformément à la loi et afin de garantir leur droit à l'instruction.

Ce retour à l'école est permis grâce à la situation sanitaire qui s'est améliorée, avec l'avis favorable du conseil scientifique.

L'accueil des élèves continuera de se faire dans le respect d'un protocole sanitaire allégé : distanciation dans la classe entre élèves de 1 mètre, évitement du brassage des élèves, lavage régulier des mains, nettoyage et désinfection des locaux chaque jour...

Il est essentiel que chaque enfant puisse retrouver le chemin de l'école avant de partir en vacances. Chaque jour de classe comptera beaucoup après plusieurs mois d'éloignement de l'école pour certains.

Grâce à l'engagement profond des enseignants et à votre accompagnement, les activités qui ont été proposées à distance, ont permis aux enfants de maintenir leurs connaissances et les habitudes de travail. Elles ne peuvent néanmoins remplacer la richesse de la présence physique de l'enseignant auprès des élèves. Les élèves eux-mêmes ont également besoin de renouer des relations avec leurs camarades.

Vous pouvez avoir quelques inquiétudes sur le retour de vos enfants à l'école, c'est légitime. Les directrices et directeurs d'écoles, les enseignantes et enseignants de vos enfants pourront répondre à vos questions pour envisager une rentrée en toute confiance lundi prochain.

J'exprime ma vive gratitude aux maires qui ont mobilisé leurs équipes municipales pour que les locaux soient aménagés dans le respect des règles de protection des enfants. Soyez assurés que les directrices et directeurs d'écoles, que les enseignants feront tout

pour que le retour des enfants se déroule avec la même attention pour leur protection. Vous pouvez leur faire confiance. Vos enfants revenus à l'école regagneront aussi confiance en eux et seront mieux préparés pour la rentrée en septembre.



L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'éducation
nationale du Pas-de-Calais

Joël SURI

copie à
Madame la directrice d'école,
Monsieur le directeur d'école,
Madame l'inspectrice de l'éducation nationale,
Monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale